

A Aix-en-Provence le 5 juillet 2015

Déclaration finale du Cercle des économistes Version complète

12 mesures pour réhabiliter le travail 15^e Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence

Et si le travail était la solution ?



À l'heure où, dans le monde, sur 5 milliards de personnes en âge de travailler, à peine 3 milliards disposent d'une activité salariée ou indépendante, l'absence d'emploi est la première des inégalités, et il peut sembler provocateur de vanter les mérites du travail. Pourtant, nous sommes convaincus que, s'il met à profit les gains de productivité et les perspectives qu'ils ouvrent, le travail est essentiel pour surmonter les tensions politiques, identitaires et sociales. Dans une période de chocs technologiques, de mutations démographiques et environnementales, le travail devra connaître des évolutions profondes. Mais, loin de vérifier les prédictions d'Habermas sur « la fin prévisible de la société fondée sur le travail », ou de s'effacer devant la sophistication croissante des machines, nous affirmons qu'il sera au cœur de l'émergence de nouveaux modèles sociaux. À condition d'être exercé dans des conditions décentes et durables, le travail réinventé restera facteur de progrès matériel, d'épanouissement individuel, de construction du lien social.

Avant tout, un état des lieux s'impose. Le marché du travail, déjà à la recherche d'un équilibre, doit absorber chaque année 40 millions de nouveaux entrants. Un milliard de travailleurs pauvres vivent avec moins de 2 dollars par jour. De plus, d'ici deux décennies, il faudra satisfaire, malgré la raréfaction des ressources, les besoins élémentaires d'une population qui atteindra 9 milliards d'individus, et tirer parti des migrations économiques, politiques ou liées au changement climatique, aujourd'hui trop souvent perçues comme des dangers. Pour créer les emplois durables de demain, il faut bâtir, en mobilisant totalement l'épargne mondiale, notamment en Afrique, les infrastructures cruciales du développement. On ne peut imaginer un avenir satisfaisant sans que soient résolus l'accès à l'eau, à l'énergie, et à la formation.

Les bouleversements conjoints de la robotisation, du *big data* et de l'économie collaborative transforment la nature du travail, et déstructurent les formes traditionnelles du salariat, notamment industriel, en polarisant les emplois. Les mieux insérés, ultra-qualifiés, voient leur productivité s'accroître grâce aux nouvelles technologies, mais les emplois intermédiaires sont peu à peu remis en cause par l'automatisation, et, à l'autre bout de l'échelle, se créent massivement des emplois de services faiblement qualifiés. Pourtant, nous considérons que, si ces technologies bouleversent souvent notre rapport au travail, l'Europe et la France doivent apprendre à les percevoir comme des développements bienvenus, facteurs de richesses et de nouvelles opportunités d'emplois. À l'attitude craintive qui prévaut trop souvent, en Europe et en France, nous préférons un optimisme sans naïveté, et un choix commun de tirer le meilleur parti du progrès technique qui se déploie.

En Europe, le récent rapport des 5 Présidents a souligné, avec raison, que l'emploi doit être mis au cœur de notre projet politique, pour lutter contre l'exclusion, la lassitude et le scepticisme qui gagnent trop d'Européens. Cela fait trop longtemps que ne sont évoquées que les dimensions financière et budgétaire de la convergence européenne. Après les marchés uniques des biens et des capitaux, la prochaine étape est un marché européen du travail unifié, qui donne sa chance à chacun, notamment aux moins qualifiés. L'ambition doit être de construire une protection sociale européenne, adaptée à l'ère du numérique et des mobilités. Promouvoir les emplois vacants dans toute l'Union, et mutualiser partiellement l'assurance-chômage rapprocheraient des citoyens une Europe souvent technique et éloignée du quotidien. Ceci suppose une transformation des esprits, pour que chaque citoyen soit pleinement accueilli sur le marché du travail d'un autre pays.

D'autre part, le drame de plus de 3,5 millions de chômeurs en France doit nous forcer à remettre à plat, en urgence, tous les dispositifs qui peuvent contribuer à créer des emplois. Cela n'a aucun sens, par exemple, de refuser par dogmatisme l'analyse approfondie du contrat de travail, ou de son coût, quelles qu'en soient les conclusions.

La polarisation technologique peut être limitée, mais elle fera partie de notre futur, et nous nous devons de valoriser tous les métiers, et toutes les formations qui y mènent. Mais, pour ne pas sceller les destins, nous devons entrer dans le paradigme de la seconde chance, qui va bien au-delà de l'apprentissage ou de la formation professionnelle, et intègre tous les aspects de la vie. Face à l'obsolescence accélérée des compétences, nul ne doit sortir du collège sans un socle de savoirs fondamentaux, pour gagner la « course de vitesse » entre formation et technologie.

Car ce n'est qu'en valorisant tous les parcours, que nous aborderons sereinement la question du coût du travail ou de la flexi-sécurité. Peut-être doit-on également poser, avec prudence et rigueur, la question d'une simplification de notre code du travail, notamment sur le contrôle juridique du licenciement. Pour favoriser la mobilité, notamment des jeunes, les leviers sont nombreux, de la portabilité des droits à la levée des blocages du logement, ou à la simplification des seuils sociaux.

Enfin, l'épanouissement dans le travail passera par des relations plus sereines au sein de l'entreprise. Le temps est aux entrepreneurs d'eux-mêmes et de leur capital humain. Pour accompagner cette évolution, il faut encourager l'initiative individuelle par des statuts d'auto-entrepreneurs plus ouverts, mais limités dans le temps, pour encourager l'accès des jeunes entreprises à une taille critique. Pour améliorer les relations dans l'entreprise, nous souhaitons une meilleure représentation des salariés et des non-salariés. Mettons à profit les reconfigurations du temps de travail et l'allongement de la vie

active, pour repenser des statuts figés, bouleverser financement et contenu de la protection sociale, et ouvrir, en particulier aux seniors et aux jeunes, des passerelles vers l'entrepreneuriat.

Sur ces sujets, nous proposons 12 mesures. Mais pour faire face à l'urgence, dès aujourd'hui, de la reprise de la création d'emplois, il faut une politique volontariste et efficace. L'amélioration des conditions d'offre ne produira ses effets qu'à la condition d'une véritable relance de la demande, menée à l'échelle européenne. Deux exemples de mesures dont les effets peuvent être très rapides sont les suivantes. D'abord, un vrai contrat de confiance avec les PME, par le relèvement des seuils sociaux et la réforme des délais de paiement; ensuite, l'exploitation du potentiel considérable du secteur du bâtiment, en levant les obstacles à la construction, et en tirant parti des impératifs environnementaux dont la COP21 va rappeler l'importance.

12 mesures pour réhabiliter le travail en Europe et en France

En Europe

1. Encourager la mobilité du travail intra-européenne

Pour unifier le marché du travail en Europe, il faut lutter vigoureusement contre toutes les initiatives qui tendent à restreindre la mobilité intra-européenne, comme celles venues récemment du Royaume-Uni. La reconnaissance mutuelle des qualifications, mais aussi l'aide à la mobilité pour les travailleurs intermédiaires, sont ainsi des priorités. Afin de pourvoir à des emplois trop souvent vacants dans toute l'Europe, les Agences nationales pour l'emploi doivent en assurer la publicité, et mieux se coordonner, via l'usage des méthodes nouvelles d'appariement (*big data, matching*). Il est souhaitable de mieux intégrer les travailleurs mobiles en Europe, notamment via l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Toutefois, il faut veiller à l'application de la directive sur les travailleurs détachés, pour éviter le dumping social, en excluant par exemple les agences d'intérim du bénéfice de cette directive.

2. Assurer la portabilité des droits dans l'Union, et créer une assurance-chômage commune.

Chacun s'en rend désormais compte, la prochaine étape de la construction européenne doit être une convergence progressive des règles fiscales et sociales. La portabilité de la protection sociale doit être étendue à tous, notamment les non-salariés. Dans une Europe qui compte 23 millions de chômeurs, il nous semble important de débiter un processus d'harmonisation de l'indemnisation du chômage (plafonds de durée et de taux de remplacement). À terme, le véritable projet doit être la mutualisation partielle du risque économique, via une assurance-chômage commune en zone euro, qui viendrait compléter les dispositifs nationaux, par exemple en prenant en charge uniquement le chômage de courte-durée, ou en venant compléter l'indemnisation nationale dans les périodes de chômage élevé, afin de lisser les chocs asymétriques.

3. Faire de l'apprentissage pour les moins éduqués un grand projet européen

Quand près de 15 millions d'Européens de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation ni en études, il nous faut valoriser toutes les qualifications et tous les métiers, en développant massivement l'apprentissage. Nous soutenons le projet Erasmus Pro, qui, pour un coût de 5 milliards d'euros, montant dérisoire au vu de l'enjeu, permettra d'atteindre dans toute l'Europe les taux d'apprentissage élevés obtenus dans certains pays, en ciblant les élèves les moins formés. L'objectif d'un million de participants d'ici 2020, dans une voie d'excellence européenne, est atteignable. En associant étroitement les entreprises au contenu des programmes, il faciliterait l'insertion des primo-entrants. Il nécessite de favoriser l'acquisition des compétences non cognitives, par la scolarisation maternelle précoce des moins favorisés, et d'imaginer pour les adolescents des dispositifs de préapprentissage.

4. Construire le marché unique du numérique, pour une Europe technologique pionnière

Dans les bouleversements technologiques récents, l'Europe est trop longtemps restée à l'arrière-garde. Nous n'avons pas encore su construire un véritable marché unique du numérique, et faire émerger un écosystème européen de l'innovation, par exemple via des échanges de start-ups entre incubateurs des villes européennes. Pour mieux tirer parti des économies d'échelle et de réseau à l'échelle du continent, il faut militer pour une harmonisation urgente des règles sur la protection des données personnelles. Plus généralement, nous souhaitons un processus de convergence des conditions d'exercice des entreprises du numérique. Les activités de réseaux sont régulées à une échelle nationale, de moins en moins pertinente, qui contribue à la fragmentation extrême du marché, et empêche la naissance de géants européens capables de rivaliser avec les GAFAs. Une autorité européenne de régulation des télécoms nous semble ainsi un objectif à atteindre.

5. Coordonner les politiques migratoires en Europe

La situation tragique des personnes migrantes qui traversent la Méditerranée requiert une approche humanitaire commune en Europe. Toutefois, les flux migratoires sont dans leur grande majorité économiques. La France, en particulier, a une des politiques d'immigration les plus restrictives d'Europe. Nous ne devons pas considérer l'immigration comme un coût, et il faut se rappeler que les flux demeurent faibles relativement à notre dynamique démographique. Les Etats-membres doivent se doter d'une politique migratoire cohérente et coordonnée pour attirer les plus qualifiés, par exemple via l'instauration de titres de séjour, assortis de visas Schengen, pour les étrangers créateurs d'entreprise, ou la pérennisation des parcours des étudiants. Pour les travailleurs moins qualifiés, tout en rendant moins arbitraires les conditions d'accueil, l'essentiel est d'abord de faciliter leur intégration, en œuvrant notamment sur le logement.

En France

6. Concentrer les allègements de charges sur les bas salaires pour relancer l'emploi peu qualifié

Si l'on ne crée pas massivement des emplois, d'ici 2020, plus de 2 millions de personnes peu diplômées ne trouveront pas de travail. Il faut pour cela réduire le coût du travail des bas salaires, avec une efficacité maximale en termes d'emploi. Nous proposons de reprofiler les allègements de charge du Pacte de Responsabilité, qui couvrent des revenus relativement élevés (jusqu'à 3.5 SMIC) et sont souvent captés par des augmentations de salaires. L'objectif est une suppression des cotisations patronales restantes au niveau du SMIC (chômage et retraite), de façon dégressive jusqu'à 1.6 SMIC, pour un coût d'environ 6 à 7 milliards d'euros, qui ne peut être entièrement financé par la seule réallocation du Pacte. L'évaluation du CICE, encore en cours, devra donc estimer s'il est envisageable de mieux le cibler, lors de sa transformation en baisse de charges. S'agissant des plus qualifiés, les allègements de charges ne sont pas l'instrument approprié. Il est nécessaire de revoir le mode de détermination des salaires, en favorisant des accords d'entreprise qui tiennent compte de façon fine de l'environnement économique, notamment la faiblesse de l'inflation et des gains de productivité.

7. Garantir pouvoir d'achat et incitations à l'emploi par un revenu-socle repensé

Pour garantir une incitation claire au retour à l'emploi, la future « prime d'activité » (RSA-activité et PPE) est un pas dans la bonne direction, mais encore insuffisant. Nous affirmons qu'il faut remettre à plat les mécanismes de soutien au pouvoir d'achat des bas revenus, en fusionnant les Aides Personnelles au Logement (18 milliards d'euros), le RSA-socle et la prime d'activité, pour créer un filet de sécurité conservé en majeure partie en cas de retour à l'emploi, et qui nous semble un meilleur

instrument de redistribution que le salaire minimum. En contrepartie de ce revenu-socle, sanctuarisé sur le plan budgétaire, et revalorisé chaque année, le SMIC serait désindexé, jusqu'à ce que le chômage soit redescendu en dessous d'un seuil acceptable.

8. Créer un contrat de travail progressif et protecteur, pour lutter contre la dualité du marché

Aujourd'hui en France, le débat sur le contrat de travail est tabou. C'est absurde, alors que l'on voit se multiplier, notamment pour les jeunes, les CDD à répétition. Il faut trouver un meilleur équilibre entre facilité d'insertion sur le marché du travail, et prévisibilité du contrat, notamment pour accéder au logement et au crédit. La réponse que nous privilégions est un contrat progressif, aux indemnités de licenciements et aux droits croissants avec l'ancienneté, pour réduire la dualité du marché du travail. Il faut également cantonner le contrôle juridique du licenciement économique à la réalité de la réorganisation, sans préjuger de son opportunité. Cette mesure sécuriserait les ruptures, sans remettre en cause les directives européennes sur les droits des travailleurs, ni la convention 158 de l'OIT ratifiée par la France, comme par d'autres pays : en Suède, par exemple, le juge ne contrôle pas l'opportunité du licenciement économique. En contrepartie, les entreprises doivent assumer le coût social du licenciement, via un bonus-malus de cotisations. Elles financeraient l'assurance-chômage selon leur impact net sur les comptes sociaux.

9. Libéraliser les marchés de biens et services capables de créer rapidement de l'emploi

Nous pouvons créer massivement des emplois, en ouvrant largement des professions rendues accessibles par le développement de la technologie. Il faut donc poursuivre la réforme des professions réglementées engagée par la loi « Croissance et activité ». En parallèle, il est indispensable de simplifier les réglementations de nombreux marchés. Généraliser le contrat de projet, flexibiliser les horaires d'ouverture, ou faciliter le recours au temps partiel, mieux adapté, notamment, aux contraintes des seniors, sont des pistes à envisager. En particulier, un plan massif en faveur de la construction de logements doit favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail et la mobilité géographique. Il est urgent de donner à l'Etat ou aux communautés d'agglomération la maîtrise des permis de construire, baisser les droits de mutation, et réformer le marché locatif.

10. Structurer le marché de la formation professionnelle: un droit pour chacun à une 2^e chance

Il faut faire de la formation professionnelle une véritable fabrique de la deuxième chance, en individualisant le choix de formation et en assurant la portabilité des droits, car nous devons sortir d'une conception administrée, que symbolisent les contributions obligatoires des entreprises, et leur utilisation par les organismes gestionnaires. Un dispositif comme le Compte Personnel de Formation, abondé de façon inversement proportionnelle au diplôme initial, pourrait être utilisé directement et simplement par les bénéficiaires, auprès de prestataires certifiés de façon indépendante, y compris pour financer le conseil en évolution professionnelle. Les dépenses seraient mieux ciblées sur les moins qualifiés, plus transparentes pour les utilisateurs, et plus efficaces pour les employeurs.

11. Donner un rôle central à l'accord collectif en assurant la représentativité du dialogue social

Chacun s'accorde à reconnaître que la frontière entre norme législative et négociation collective est à revoir. Nous souhaitons que la loi se limite à fixer les normes fondamentales du droit du travail. Des accords majoritaires négociés dans l'entreprise (ou au niveau des branches, drastiquement réduites en nombre, pour les TPE et PME) modèleraient les règles pour les adapter au contexte de l'entreprise, tout en portant sur des sujets plus larges que la seule négociation salariale. Un tel changement suppose évidemment un rôle accru des représentants du personnel. C'est la raison pour laquelle, afin d'améliorer la diversité de la représentation, chaque employé, sans condition d'appartenance à un syndicat, pourrait se présenter aux élections professionnelles. Il est aussi nécessaire de donner aux

organisations syndicales des incitations, y compris financières, à défendre les intérêts des actifs les moins employables que sont les jeunes et les moins qualifiés.

12. Construire la protection sociale des nouvelles formes d'emploi à l'ère du numérique

Les nouvelles technologies et l'économie collaborative impliquent des carrières plus fragmentées, auxquelles il est nécessaire de s'adapter. Susciter l'initiative entrepreneuriale, notamment chez les étudiants et seniors (en favorisant le cumul avec les études ou la retraite), passe par la simplification administrative. Nous souhaitons doubler le seuil de chiffre d'affaires de l'auto-entrepreneur, mais, en même temps, pour éviter le salariat dissimulé, limiter la durée du statut pour les auto-entrepreneurs ne travaillant que pour un seul commanditaire. Notre contrat social doit évoluer, pour s'adapter à la croissance prévisible du statut d'indépendant au détriment du salariat traditionnel. Il faut refonder un régime de sécurité sociale des indépendants, finançant de façon distincte une sécurité sociale de base, et obéissant à des règles de recouvrement strictes.

15^e Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence
Organisées par le Cercle des économistes
www.lesrencontreseconomiques.fr